Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D0020260002010-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 février 2026

DC.2026.020

Date de convocation : 06 février 2026

Délégués en exercice : 34	Présents : 28	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en Salle ARVEST de l'espace An Ty Roz à MORÉAC, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia CONAN donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN, M. Hugues JEHANNO donne pouvoir à Mme Catherine LORGEOUX, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Eliane PERRON donne pouvoir à Mme Chantal BIHOES, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : M. Gérard CORRIGNAN

ASSAINISSEMENT COLLECTIF: Lancement et attribution d'un accord cadre d'assistance à maitrise d'ouvrage dans le cadre du futur contrat de Délégation de service public

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions,

VU la délibération n° DC.2025.100 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025 approuvant la stratégie d'assainissement 2025-2030,

VU le rapport du Vice-président,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D0020260002010-DE

Considérant que Centre Morbihan Communauté exerce la compétence « assainissement collectif » depuis le 1er janvier 2022 sur l'ensemble du territoire et que le service de l'assainissement collectif est géré par le biais d'un contrat de prestation de service et quatre délégations de service public,

Considérant que ces contrats arriveront à échéance aux dates suivantes :

Communes	Mode de gestion	Date de fin de contrat
BIGNAN	Prestation de Service	31/12/2026 (renouvelable 2 fois)
BILLIO, BULEON, EVELLYS, LOCMINE,MOREAC , MOUSTOIR-AC, PLUMELIN ET SAINT ALLOUESTRE	Délégation de Service Public	31/12/2028
GUEHENNO	Délégation de Service Public	31/03/2027
PLUMELEC	Délégation de Service Public	31/12/2031
SAINT JEAN BREVELAY	Délégation de Service Public	30/09/2028

Considérant qu'au vu de ces échéances, Centre Morbihan Communauté doit se prononcer sur le futur contrat de Délégation de service public pour assurer la gestion et l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif du territoire,

Considérant que, pour mener à bien cette réflexion, il est nécessaire de se faire aider par un assistant à maitrise d'ouvrage pour les prestations suivantes :

- Audit des contrats actuels, suivi annuel et assistance à la gestion de fin de contrat,
- Etude des modalités de passation du futur contrat de Délégation de service public,
- Prospective financière prenant en compte la réorganisation du service,
- Assistance à la passation du contrat de Délégation de service public et au choix du Délégataire,
- Assistance à la maitrise d'ouvrage sur la durée du contrat,
- Assistance à la gestion et au suivi des conventions de déversement,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une consultation sous la forme d'un accord-cadre en procédure adaptée pour l'ensemble des missions indiquées ci-dessus et répondant aux caractéristiques suivantes :

Forme du marché : Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents mono attributaire, passé par une entité adjudicatrice, avec un montant maximum.

Durée du marché : 9 ans

Montant estimé : 400 000 € HT

Les critères de jugement des offres pondérées sont les suivants :

- Critère prix : 40%
- Critère valeur technique : 40%
- Critère délai d'exécution : 20%

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE LANCER un accord cadre mono attributaire d'assistance à maitrise d'ouvrage conformément aux prestations et aux conditions susmentionnées,**
- **DE RETENIR les critères de choix des offres suivants :**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D0020260002010-DE

- **Critère prix : 40%**
- **Critère valeur technique : 40%**
- **Critère délai d'exécution : 20%**

- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'assainissement, à prendre toute décision relative à la passation du marché susmentionné et à signer le marché avec l'attributaire.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/02/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE
Centre MORBIHAN Communauté